

CHARTRE DE L'ESPACE JEU VIDEO

DESCRIPTION DE L'ESPACE JEU VIDÉO

La médiathèque Albert-Camus consacre un espace jeu vidéo dédié, proposant une collection de plus de 550 jeux, et comportant le matériel suivant :

- 3 écrans gaming
- 2 consoles Nintendo Switch avec 4 manettes
- 1 console Nintendo Switch 2 avec 2 manettes
- 1 console Sony Playstation 3 avec 2 manettes
- 1 console Sony Playstation 5 avec 2 manettes
- 1 console Microsoft Xbox Séries X avec 3 manettes
- 1 console Time Machine (retrogaming) avec 4 manettes

CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès à l'espace Jeu Vidéo est ouvert gratuitement à partir de 6 ans aux usagers inscrits à La Médiathèque. Les enfants de moins de 9 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Pour accéder à l'espace jeu vidéo, l'utilisateur doit présenter sa carte de bibliothèque.
- Une autorisation parentale signée au moment de l'inscription est indispensable pour les mineurs.
- Les joueurs voulant jouer sur place aux consoles doivent prendre connaissance de cette charte et s'engagent à en respecter les termes.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- 1- Le règlement de La Médiathèque s'applique dans l'espace Jeu Vidéo. Il est demandé aux utilisateurs de veiller à ne pas faire trop de bruit et d'adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers. Il est interdit de manger ou boire.
- 2- L'accès et l'utilisation de l'espace se fait aux heures d'ouverture de La Médiathèque ; celle-ci se réserve le droit de suspendre ce service si nécessaire. L'espace ferme 15 minutes avant la fermeture de La Médiathèque.
- 3- Le jeu et les manettes sont remis en échange de la carte d'abonnement à La Médiathèque. Un bibliothécaire procède à l'installation du jeu sur la console. A la fin du temps de jeu, les utilisateurs font appel au bibliothécaire pour restituer le matériel emprunté. Le temps de jeu est limité à 1 heure par jour.
- 4- Un maximum de 4 joueurs inscrits à La Médiathèque peuvent être accueillis simultanément sur une console. Le(s) joueur(s) est(sont) responsable(s) du matériel utilisé.
- 5- Le choix du jeu est soumis aux conditions d'âge mentionnées sur le jeu (PEGI).
- 6- Les joueurs choisissent un jeu parmi la sélection proposée par les bibliothécaires. Il ne peut être choisi qu'un seul jeu par créneau horaire, sans possibilité d'en changer en cours de séance.
- 7- Il est interdit de se connecter en tant que « nouvel utilisateur » ou avec son compte personnel.
- 8- En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur doit le remplacer à l'identique. Tout problème technique doit être signalé aux bibliothécaires qui sont les seuls habilités à faire les manipulations.
- 9- Les bibliothécaires peuvent mettre fin à la séance en cas de non-respect des règles de fonctionnement.

